

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

MASSOTHÉRAPIE 1			
Code	PAKN1B91KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAILOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Massothérapie 1 » est une activité d'enseignement permettant une approche théorique et pratique des différentes techniques de massage sur le sujet sain: membres supérieurs, membres inférieurs, lombes, dos et nuque.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Acquis d'apprentissage visés

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement.

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, d'identifier une région à traiter, de concevoir et d'administrer de façon qualitative la succession des manoeuvres appropriées au massage d'une région déterminée (Compétences 1.1/1.3/1.6/6.3)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B91KINA Massothérapie 1 18 h / 2 C

Contenu

Partie théorique : notions générales, effets des diverses manœuvres, limites et contre-indications des manœuvres.
Partie pratique : massage du sujet sain: apprentissage des diverses manœuvres, mise en application pour chaque région, en organisant le massage de la ou des régions sus et sous-jacentes et enfin de la région proprement dite: Epaule; Coude; Poignet; Main; Hanche; Genou; Cheville; Pied; Nuque - Dos - Lombes.

Démarches d'apprentissage

Quelques exposés théoriques, suivis d'ateliers pratiques systématiques sous forme de démonstrations et de corrections des étudiants dans leurs manœuvres et ce, de table en table.

Travail en binômes pour la réalisation et pratique des manœuvres apprises par les étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Au début de chaque nouveau cours:

- proposition de répondre aux questions que se posent les étudiants et de montrer à nouveau les manœuvres posant question;

- proposition de démonstrations de manœuvres par les étudiants pour suggérer les corrections adéquates.

De plus, des corrections sont apportées par le professeur de table en table durant le cours.

Le dernier cours permet une révision de toute la matière.

Des vidéos des diverses manœuvres et du massage de toutes les régions, sont accessibles également sur Stream.

Sources et références

SAVATOFSKI J., Le toucher massage, coll. Pratique, Ed. Lamarre, 2016.

PLOUNEVESZ J.L., Massage pour le sport et le bien-être: de la théorie à la pratique, Amphora sport, 160p, 2004

DUFOUR, M., Colné, P., & Gouilly, P., Massages et massothérapie: effets, techniques et applications. Ed Maloine. 417p, 2006

ESTRADERE, J.-D.-J. (Dr.), Du Massage, son historique, ses manipulations, ses effets physiologiques et thérapeutiques, 2e édition. 243p., 1984

MUSCOLINO, J. E., Manuel de palpation osseuse et musculaire. Points gâchettes, zones de projection et étirements Ed. Elsevier Masson, 2009

CLAY J.H., POUNDS, D. M., Massothérapie clinique, Ed. Maloine, 2008.

SAVATTOFSKI J, PRAYEZ P., Le toucher apprivoisé, pour une approche différente du soigné. Ed Lamarre, 2017

CAMILLI C., Massage sensitif. Ed. Maloine.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours théorique et pratique disponibles sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen comporte une partie théorique « évaluation courte sur les connaissances théoriques de base », puis sur une partie pratique qui comporte le massage d'une région dans sa globalité. Seront alors évaluées la qualité des manœuvres et la succession des manœuvres à réaliser selon la région.

Les divers professeurs référents de cette activités d'enseignement sont susceptibles de vous interroger, la matière étant identique.

Principe :

Pour la première partie, l'étudiant tire au sort une question portant sur les connaissances de base incontournables du cours qui sont précisées sur ConnectED : connaissances théoriques telles que l'anatomie vue en anatomie descriptive du premier quadrimestre, les effets, indications, contre-indications, ..., des manœuvres.

- S'il répond de manière satisfaisante ($>$ ou $=$ à 10/20), l'étudiant a accès à la partie principale de l'examen : le massage d'une région. En fonction de son niveau de maîtrise de cette seconde partie, l'étudiant peut obtenir au total une cote entre 6 et 20/20.
- S'il ne répond pas de manière satisfaisante ($<$ à 10/20), il n'a pas accès à la partie principale de l'examen et obtient une cote entre 1 et 5/20.

En seconde session, l'examen pratique s'évaluera également de la même façon.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

. Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

. Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

. D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

. Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

. En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluations de la première session restent d'application et inchangées.

. **Intervenants :**

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

MAILOT S (mairlots@helha.be), HAINAUT C (hainautc@helha.be), PLICHON A (plichona@helha.be).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).